

Enjeux politiques

L'initiative populaire «Pour le service public», soumise en 2013, est un défi politique. Elle interdit notamment à la Confédération et aux entreprises contrôlées ou mandatées par celle-ci dans le domaine de la desserte de base de dégager des bénéfices. Elle entend également ajuster les salaires dans les entreprises proches de la Confédération à ceux de l'administration fédérale.

Avec ses exigences, l'initiative menace le bon niveau actuel de la desserte de base, en particulier dans les régions périphériques et rurales. Le Conseil des Etats a rejeté l'initiative à l'unanimité. Vous trouverez ici les principaux arguments contre l'initiative:

1. L'initiative est trompeuse et met en péril la desserte de base

La formulation de l'initiative n'est pas claire du tout et laisse planer de nombreux doutes. Elle n'indique par exemple pas comment elle entend réellement améliorer la desserte de base. Elle n'implique que des risques, n'apporte aux clients aucun avantage et met en péril, dans son effet global, le bon fonctionnement de la desserte de base actuelle en Suisse.

2. L'initiative affaiblit les entreprises proches de la Confédération en termes de concurrence et, du même coup, la desserte de base dans son ensemble.

L'initiative affaiblirait la position concurrentielle des entreprises proches de la Confédération, car ses exigences ne concernent que l'Etat et les entreprises qu'il contrôle ou qu'il mandate pour des prestations de base. Elle limiterait ainsi de manière unilatérale la liberté d'entreprendre nécessaire à ces entreprises et réduirait leur compétitivité.

3. L'interdiction de réaliser des bénéfices et de les redistribuer ainsi que l'interdiction du financement croisé font apparaître des trous dans les caisses des communes, des cantons et de l'Etat.

L'interdiction, exigée par l'initiative, de réaliser des bénéfices et de les redistribuer ainsi que l'interdiction du financement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration font perdre à l'Etat, à certains secteurs de l'administration, aux cantons et aux communes au total près de 1,2 milliard de francs par an. Pour pouvoir continuer à assurer l'étendue et la qualité actuelles du service public en cas d'acceptation de l'initiative, les contribuables et les consommateurs devraient mettre la main à la poche.

4. L'initiative a des effets sur toute la chaîne des salaires des entreprises proches de la

Confédération, et pas uniquement sur les salaires de cadres.

Tous les collaborateurs seraient concernés par l'exigence d'ajuster les salaires à ceux de l'administration fédérale. Un service public innovant et efficace a besoin d'un personnel qualifié. L'exigence de l'initiative n'est tout simplement pas réaliste. Les entreprises doivent orienter leur politique salariale en fonction des marchés sur lesquels elles et leurs concurrents interviennent: dans un contexte concurrentiel, c'est indispensable pour recruter du personnel qualifié et continuer à se développer.

5. L'initiative n'apporte aucune solution aux défis à venir, elle équivaut à opérer un retour au passé.

Le niveau et la qualité des prestations du service public en Suisse sont très élevés en comparaison internationale. Toutes les parties et régions du pays sont bien desservies, disposent de bonnes infrastructures et profitent d'une fourniture de prestations de la desserte de base sur tout le territoire. C'est le résultat de réformes politiques introduites ces dernières années. L'initiative remet en cause ces acquis et entend opérer un retour au passé en limitant la marge de manœuvre des entreprises. L'étendue et la qualité actuelles du service public ne pourraient ainsi plus être assurées.

Témoignages



Reto Lindegger, directeur de l'Association des communes suisses (ACS)

«Pour les communes, la qualité du service public est un facteur décisif face à la concurrence. Afin de maintenir le niveau élevé de notre desserte de base, les entreprises doivent pouvoir réagir de manière souple et novatrice à des besoins en constant changement.»

27.01.2016

CDEP: NON à l'initiative « En faveur du service public »

Réunie en Assemblée plénière le 21 janvier 2016, la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)** a arrêté sa consigne...

details

27.01.2016

Le service public – un facteur important pour la cohésion nationale

Le 26.01.2016, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et l'Association des Communes Suisses (ACS) ont organisé un **débat sur le...**

details

22.01.2016

L'union syndicale suisse dit clairement non à l'initiative „ En faveur du service public “

Lors de la journée consacrée au service public, organisée le vendredi 15 janvier par l'Union syndicale suisse et les syndicats SSP (Syndicat suisse...

details

29.09.2015